

## LES 15 500 € FORMELLEMENT GAGNÉS DE TV DIRECT DISTRIBUTION

Le courrier expédié par **TV DIRECT DISTRIBUTION**, une enseigne commerciale du groupe belge **DUCHESNES**, présente toutes les caractéristiques nécessaires pour appâter le consommateur :

- ⇒ Un en-tête « avis officiel de recherche » ;
- ⇒ Une formulation « envoi confirmé de règlement » ;
- ⇒ Une mention « urgent ».

Mais le plus subtil est à venir : la phrase « le règlement de "15 000 € formellement gagnés" qui est en ma possession vous est bel et bien destiné ». Le consommateur est invité à retourner, sous 10 jours, un formulaire ATR (*Autorisation de transfert de règlement*) sans avoir spécialement remarqué l'astuce utilisée par **TV DIRECT DISTRIBUTION**.

En effet, la seule certitude sera de recevoir le règlement complet (*c'est-à-dire le descriptif du jeu*) d'une opération baptisée « 15 500 € formellement gagnés ». Bien évidemment, beaucoup de lecteurs, et c'était bien le but de cet intitulé, penseront que le terme "règlement" signifie "paiement"...

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, BP 414, 85504 LES HERBIERS cedex**  
([contact@arnaques-infos.org](mailto:contact@arnaques-infos.org))  
Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
SIRET : 503 805 657 00015  
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.  
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**